



Protections juridiques des élus et agents publics contre les agressions

**1 JOUR
7 HEURES**

Les agressions envers les élus et agents publics : Comment utiliser efficacement les outils juridiques à disposition ?

OBJECTIFS

Arriver à apprécier une situation délicate susceptible de se transformer en agression,
Acquérir les réflexes juridiques en cas d'agression,
Savoir-faire une juste appréciation des faits et des sanctions applicables,
Apprécier la pertinence de saisir la justice et en comprendre le fonctionnement,
User de solutions alternatives efficaces.

POINTS FORTS :

Formation animée par un avocat et maître de conférences en Université, Christèle Eyraud, fort d'une expérience en droit public de 20 ans.

Cette formation se veut pratico-pratique.

Elle est organisée de façon interactive : partage d'expériences, analyse de cas concrets, mise en situation, rédaction de documents.

PARTICIPANTS

- Élus locaux,
- Directeurs généraux des services,
- Agents de la police municipale,
- Autres agents publics susceptibles d'être concernés,
- Parlementaires.

PRÉREQUIS

Aucun.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Si le contexte le permet, un questionnaire de préformation, pour recueillir les attentes des participants,
- Des supports écrits,
- Un questionnaire d'évaluation destiné aux participants,
- Un questionnaire d'évaluation destiné à l'intervenante,
- Temps de pause : petit-déjeuner offert en matinée et une collation dans l'après-midi.

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation continue des acquisitions





- Mises en situation recontextualisées et auto-analyses de pratique
- Questionnaire de fin de formation

PROGRAMME

SÉQUENCE 1 ACCEUIL DES PARTICIPANTS

CHAPITRE 1 ACCEUIL DES PARTICIPANTS : 15 MINUTES

- * Présentation du formateur, des participants, de leurs attentes et du déroulé de la formation.

SÉQUENCE 2 ARSENAL JURIDIQUE ET JUDICIAIRE DES AGRESSIONS ENVERS LES ÉLUS ET AGENTS PUBLICS

CHAPITRE 1 LES TEXTES EN VIGUEUR : 15 MINUTES

Notamment :

- * La loi du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
- * La circulaire du 29/06/2020 relative à la présentation des dispositions des articles 42,59 et 72 de la loi précitée,
- * La circulaire du 07/09/2020 relative au traitement judiciaire des infractions commises à l'encontre des personnes investies d'un mandat électif et au renforcement du suivi judiciaire des affaires pénales les concernant,
- * Échange avec les participants sur les points forts et les lacunes de la réglementation existante,
- * Conseils pratiques pour appliquer les textes à son avantage.

CHAPITRE 2 LES MOYENS D'ACTION EN JUSTICE : 70 MINUTES

- * Au pénal : tribunal de police, tribunal correctionnel, cour d'assises :
 - *Déroulé de la procédure,*
 - *Condamnations possibles.*
- * Cas pratique : rédaction d'une plainte à l'attention du Procureur de la République.
- * Au civil : tribunal judiciaire :
 - *Déroulé de la procédure,*
 - *Condamnations possibles.*
- * Conseils juridiques pour constituer des preuves probantes,
- * Appréciation des montants des dommages-intérêts à partir de la jurisprudence,
- * Échanges d'expériences avec les participants.

CHAPITRE 3 LES ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE OU PSYCHIQUE : 40 MINUTES

- * Violences volontaires avec ou sans ITT,
- * Menaces de mort,
- * Menaces d'atteinte dangereuse aux biens,
- * Actes d'intimidation,
- * Illustration jurisprudentielle (jugements positifs/jugements négatifs),
- * Échanges collectifs.

CHAPITRE 4 LES ATTEINTES A L'HONNEUR, A LA CONSIDÉRATION ET A LA DIGNITÉ : 40 MINUTES

- * Outrage,
- * Diffamation,
- * Injure publique,





- ✿ Illustration jurisprudentielle (jugements positifs/jugements négatifs),
- ✿ Échanges collectifs.

CHAPITRE 5 : QUE FAIRE EN CAS DE JUGEMENT EN DÉFAVEUR DE L'ÉLU OU DE L'AGENT PUBLIC ? : 60 MINUTES

- ✿ Appel, pourvoi en cassation,
- ✿ Droit de réponse,
- ✿ Excuse publique,
- ✿ Autres moyens,
- ✿ Échange avec les participants,
- ✿ Cas pratique sur l'appréciation des risques à saisir la justice.
- ✿ Synthèse collective des connaissances abordées depuis le début de la formation.

SÉQUENCE 3 LA PROTECTION FONCTIONNELLE

CHAPITRE 1 DÉFINITION DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE : 30 MINUTES

CHAPITRE 2 LE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE : 70 MINUTES

- ✿ Le formalisme à respecter,
- ✿ L'instruction de la demande de protection fonctionnelle jusqu'à l'accord ou le refus,
- ✿ Les moyens d'action en cas de refus d'accorder la protection fonctionnelle à un élu ou un agent public,
- ✿ Échanges avec les participants,
- ✿ Cas pratique : rédaction d'une demande de protection fonctionnelle,
- ✿ Cas pratique : rédaction d'une décision d'acceptation ou de refus de la protection fonctionnelle.

CHAPITRE 3 L'ÉTENDUE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE : 15 MINUTES

- ✿ LES FRAIS MÉDICAUX : *Praticiens, pharmaciens, auxiliaires médicaux, expertise, établissements de soin ...*
- ✿ LES FRAIS EN CAS DE CONTENTIEUX : *Honoraires d'avocats, honoraires d'huissiers de justice, frais irrépétibles, dépens, dommages-intérêts ...*
- ✿ MODALITÉS DE CALCUL.

SÉQUENCE 4 SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE

CHAPITRE 1 : EXPRESSION LIBRE SOUS FORME D'ÉCHANGE : 15 MINUTES

SÉQUENCE 5 : ÉVALUATION ET REMISE DES SUPPORTS DE FORMATION

CHAPITRE 1 : FORMULAIRE DE FIN DE FORMATION : 10 MINUTES

CHAPITRE 2 : REMISE DES SUPPORTS ET EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES : 10 MINUTES

TARIF



